

Nombre de membres**en exercice:** 7**Présents :** 5**Votants:** 5Votants: 4 pour les
comptes administratifs**Séance du samedi 12 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Christian VIDAL.

Sont présents: Christian VIDAL, André PIERRE, André MOULIN, Odette VIDAL, Camille RAYMOND**Excusées:** Sylvie MARTY, Corinne TENDILLE**Secrétaire de séance:** André MOULIN

Ordre du jour:

- Budget Général: Compte de gestion 2024 Affectation des résultats 2024

Compte Administratif 2024

-Budget Eau:Compte de gestion 2024Affectation des résultats 2024

Compte administratif 2024

-Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2025

-Budget général: Budget Primitif 2025

-Budget Eau: Budget primitif 2025

-Divers

Approbation du procès verbal de la séance du 15 mars 2025**Objet: Vote du compte de gestion -Budget général Astet - 2025 006**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VIDAL Christian

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Objet: Vote du compte administratif - Budget général M57 - 2025 007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VIDAL Odette

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par VIDAL Christian après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 186.23		278 792.25		291 978.48
Opérations exercice	89 535.63	91 046.06	143 954.12	213 293.42	233 489.75	304 339.48
Total	89 535.63	104 232.29	143 954.12	492 085.67	233 489.75	596 317.96
Résultat de clôture		14 696.66		348 131.55		362 828.21
Restes à réaliser	172 846.16	38 000.00			172 846.16	38 000.00
Total cumulé	172 846.16	52 696.66		348 131.55	172 846.16	400 828.21
Résultat définitif	120 149.50			348 131.55		227 982.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Budget général M57 - 2025 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VIDAL Christian

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 348 131.55**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	278 792.25
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	106 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	69 339.30
Résultat cumulé au 31/12/2024	348 131.55
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	348 131.55
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	120 149.50
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	227 982.05
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du compte de gestion - Budget eau Astat - 2025 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VIDAL Christian

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Objet: Vote du compte administratif - Budget eau Astet - 2025 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VIDAL Odette délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par VIDAL Christian après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	53 566.08			7 663.54	53 566.08	7 663.54
Opérations exercice	125 547.30	21 152.06	35 669.73	22 677.57	161 217.03	43 829.63
Total	179 113.38	21 152.06	35 669.73	30 341.11	214 783.11	51 493.17
Résultat de clôture	157 961.32		5 328.62		163 289.94	
Restes à réaliser	1 225.75	214 520.00			1 225.75	214 520.00
Total cumulé	159 187.07	214 520.00	5 328.62		164 515.69	214 520.00
Résultat définitif		55 332.93	5 328.62			50 004.31

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Budget eau Astet - 2025 011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VIDAL Christian

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -5 328.62**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 663.54
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-12 992.16
Résultat cumulé au 31/12/2024	-5 328.62
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2024	-5 328.62
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-5 328.62

Le Maire précise au sujet du déficit de 5 328.62 qu'une subvention prévue en fonctionnement en 2024 n'a pas été perçue, elle sera versée à la commune en 2025.

Objet: Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2025 - 2025_012

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comprenant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Les taux peuvent être maintenus ou augmentés. Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 25,53%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 72,18%
- Taxe d'habitation (TH) : 4,93%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux
- de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

Objet: Vote du Budget Primitif 2025. Budget principal. M57 - 2025_013

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2025 dont les dépenses et recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante:

- Fonctionnement Dépenses: 427 524.00 €
 Recettes: 427 524.00 €
- Investissement Dépenses: 264 546.00 €
 Recettes: 264 546.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le budget primitif BUDGET PRINCIPAL de la commune pour l'année 2025

Objet: Vote du Budget primitif EAU M49 - 2025_014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2025 dont les dépenses et recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante:

- Fonctionnement Dépenses: 69 709.00 €
 Recettes: 69 709.00 €
- Investissement Dépenses: 235 746.00 €
 Recettes: 235 746.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le budget primitif BUDGET EAU de la commune pour l'année 2025

Divers: Le schéma directeur d'AEP est en cours. Dégâts intempéries octobre 2024, des devis vont être établis.

Le Maire,
Christian VIDAL



Le Secrétaire
André MOULIN